



## **OFFRE D'EMPLOI**

**Opérateur de vidéo protection - Poste de nuit**

**Contrat à temps complet à durée déterminée**

**(Remplacement d'un agent indisponible)**

**Courrier de motivation et C.V. à adresser**

**à Monsieur le Maire**

**Date limite de réception : mardi 19 novembre 2024**

**Poste à pourvoir au plus tôt**

**Mission principale du service :** Contribuer à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics par le biais d'une vidéo protection. Exploiter les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.

### **MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

#### **1 - Observation, analyse et exploitation des images et informations de la vidéo protection**

- Utiliser et maîtriser le système d'exploitation vidéo,
- Repérer sur écran des événements significatifs,
- Analyser l'information et la relayer vers les services compétents,
- Visionner des images enregistrées dans le cadre légal (levée de doute),
- Déclencher des outils ou différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte),
- Rédiger des documents de synthèse (main courante, signalements, rapports, etc...),
- Prendre en compte les informations issues des partenaires de la sécurité.

#### **2 - Participation à la maintenance technique de premier niveau des équipements de vidéo protection**

- Vérifier les masquages et champs de vision,
- Aider à la définition des cycles automatiques ou des prépositions des caméras,
- Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents,
- Aider les techniciens de maintenance dans leur diagnostic.

#### **3 - Contribution au fonctionnement et à l'organisation du centre de supervision urbaine (CSU)**

- Gérer le contrôle d'accès au centre de supervision urbaine pour les personnes accréditées,
- Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements des procédures,
- Formuler des propositions d'optimisation des modes opératoires, des procédures et de l'exploitation du cycle des images,
- Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents et auprès des responsables.

### **COMPETENCES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES REQUISES**

#### **1 - Savoirs :**

- Procédures et modes opératoires de la vidéo protection et la gestion de crises,
- Compétences de la police municipale et nationale, de la gendarmerie, dans le cadre des conventions de coordination,
- Procédures hiérarchiques de transmission des consignes et informations,
- Réglementation de la vidéo protection, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images,
- Responsabilité juridique, pénale et sociale liée à la vidéo protection,
- Typologie des publics et connaissances actualisées de la délinquance,
- Géographie urbaine et lieux d'implantation des caméras,
- Règlement interne de la collectivité.

#### **2 - Savoir-faire :**

- Plan communal de sauvegarde,
- Dispositif d'astreinte,
- Logiciels d'exploitation des images télé et vidéo,
- Techniques de maintenance de premier niveau.

#### **3 - Savoir être :**

- Ethique professionnelle, personnelle,
- Grande disponibilité,
- Sens relationnel et discrétion,
- Devoir de réserve,
- Rigueur.

## **CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE**

### **Moyens mis à disposition :**

- Logiciels d'exploitation des images vidéo et télévisuelles ; système de vidéo protection, caméras, moyens de radiocommunication, système d'archivage.

### **Contraintes et conditions d'exercice ou spécificités :**

- Travail contraint, encadré par les textes, règlements et procédures,
- Travail en centre de vidéo protection en milieu confiné, travail isolé possible,
- Durée de vacation : 08h00,
- Horaires : 20h00-04h00,
- Travail diurne, nocturne, les week-ends, et éventuellement les jours fériés (dans ce dernier cas, application des IHTS), avec planning établi sur 35h,
- Horaires postés pour personnel non ASVP,
- Strict respect des procédures et règles de confidentialité.

### **Risques professionnels auxquels l'agent est exposé :**

- Risques de fatigue visuelle, physique et psychologique,
- Forte pénibilité limitant la durée d'exercice du métier.

**Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire**  
**Dans les plus brefs délais et au plus tard le mardi 19 novembre 2024**  
**Par voie postale ou mail aux adresses indiquées ci-dessous**  
**Ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville**

MAIRIE DU PONTET – 13 RUE DE L'HOTEL DE VILLE – BP 20198 – 84134 LE PONTET CEDEX  
TEL. 04 90 31 66 00 – FAX 04 90 31 66 93  
E-mail : cabinet-maire@mairie-lepontet.fr